



Lettre aux Pouliguennais N°3

Juin 2025

Nous restons engagés et vigilants pour préserver l'avenir de notre commune. Dans la continuité de nos deux premières lettres, cette troisième lettre garde le même objectif, vous informer sur des sujets qui suscitent des interrogations, notamment en raison de leur dimension financière et de leurs conséquences à moyen et long terme pour la commune et les contribuables pouliguennais.

Finances

Les dépenses « à risque » de la majorité municipale.

Entre 2020 et 2024, en marge des budgets annuels votés en Conseil municipal, la majorité a procédé à une série d'acquisitions foncières qui n'apparaissent pas dans les documents comptables.

L'Établissement public foncier (EPF) de Loire-Atlantique, a pour mission d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets d'aménagement à vocation de logements sociaux. C'est via cet EPF que la ville a fait acheter depuis 2020, des biens pour un montant total de 3,8 millions d'euros.

Le principal secteur concerné, pour un montant de 3,16 millions d'euros, est le Boulevard de l'Atlantique avec l'acquisition de quatre parcelles situées dans une zone réservée aux constructions à usage d'industrie, de services, d'artisanat et de commerces. Or le règlement actuel du PLU (Plan local de l'urbanisme) du Pouliguen ne permet pas les constructions de logements dans cette zone.

Ainsi, cet hypothétique projet de la majorité pour créer des logements dans un environnement inadapté (services techniques municipaux, entreprise de construction), nécessitera obligatoirement une révision du PLU, procédure longue et soumise à enquête publique.



Acquisitions boulevard de l'Atlantique

À ce jour, 3,8 millions d'euros ont été engagés, sans compter les indemnités d'éviction des commerces en activité qui peuvent être estimées, au minimum, à 1,5 millions d'euros, soit au total plus de 5,3 millions d'euros, sans aucun projet concret présenté en conseil municipal et surtout aux habitants de la commune.

Ces 5,3 millions d'euros n'apparaissent pas au budget mais devront, à moyen terme, être remboursés si aucun projet viable et cohérent ne voit le jour. Au vu de la situation économique et financière de notre pays, cette épée de Damoclès finira par tomber ce qui pourrait engendrer des dépenses pharaoniques pour la commune et des augmentations d'impôts inéluctables.

Acheter sans maîtriser les autorisations d'urbanisme représente un risque important pour les finances de la ville et devrait inquiéter les Pouliguennais.

Éducation et culture

Une école sacrifiée et des finances publiques gaspillées

Comment imaginer qu'un maire puisse avoir l'idée de sacrifier l'école publique historique de sa commune, l'école Paul Lesage, alors même qu'elle représente le seul lieu adapté pour regrouper, dans un projet cohérent, l'ensemble des structures jeunesse et éducation de notre ville ? Avec son projet inadapté de médiathèque, le maire compromet la vocation fondamentale de cet établissement et donne le plus mauvais signal qui soit aux familles qui envisagent de s'installer au Pouliguen.

D'ailleurs, l'école maternelle Victor Hugo est condamnée à court terme : une seule classe demeurera à la rentrée prochaine et la réhabilitation du bâtiment est inenvisageable en termes de coût. Le seul établissement public ayant un avenir et en capacité d'accueillir maternelle et primaire est l'école Paul Lesage. De plus, le sacrifice de notre école publique s'accompagne d'une totale absence de maîtrise financière. Le projet, présenté à 2,8 millions d'euros en réunion publique en avril 2024, est réapparu en mars 2025 dans le rapport d'orientation budgétaire à 4,8 millions d'euros. Un tel écart en dit long sur la fiabilité des prévisions... et il est à craindre que ce ne soit pas fini. Certains candidats ayant participé à la consultation s'interrogent légitimement sur le non-respect des règles élémentaires de la concurrence qui pourrait remettre en cause le marché...

Le maire annonce que cet équipement sera financé à 50 % par des subventions, mais cela reste de l'argent public, et c'est donc celui du contribuable. De plus, **la garantie de ces ressources financières n'est absolument pas démontrée et reste très aléatoire.** Faut-il rappeler que la Région a diminué son budget de 100 millions d'euros, notamment dans le volet culture ?



Ecole Paul Lesage

De surcroît, ce projet disproportionné est envisagé sans aucune étude sérieuse de son coût de fonctionnement, notamment les charges de personnel. Pourtant, il existe une alternative simple qui consiste à regrouper les deux écoles, maternelle et primaire, à Paul Lesage et à envisager une nouvelle bibliothèque modernisée et fonctionnelle sur un autre site, pour un budget inférieur à ce que propose le maire aujourd'hui. Le projet de médiathèque de la majorité n'a pas fini de faire parler de lui.

Voirie

Requalification de l'avenue de l'Océan

Par délibération du 30 septembre 2024, il a été décidé par la majorité de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'avenue de l'Océan, entre la place Clémenceau et la place des Puits. Cette opération se ferait en parallèle de travaux sur les réseaux d'eau entrepris par Cap Atlantique. Le coût total estimé est de 2,76 millions d'euros TTC, dont près de 2 millions d'euros TTC pour la commune. Le projet souhaité par la majorité était annexé à la délibération et il ne manquera pas d'étonner certains.



PROGRAMME DE L'AVENUE DE L'Océan

Description du projet de requalification qui vise à :

- Créer des pistes cyclables sécurisées.
- Améliorer les trottoirs et les cheminements piétons.
- Réaménager les arrêts de bus en collaboration avec Lila Presqu'île.
- Repenser le stationnement et la signalisation pour optimiser la sécurité.
- Intégrer des espaces verts et des aménagements paysagers pour améliorer la qualité de vie urbaine.

(Extrait du document annexé au dossier du Conseil municipal 30/09/2024).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet présenté interroge...

Urbanisme

Les Korrigans, une réserve foncière inexploitée

La Ville du Pouliguen possède, à titre privé, un terrain de 27 500 m² sur le site des Korrigans, dont 12 000 m² en zone constructible. Ce terrain, acquis en 2005, est totalement disponible depuis 2013 et constitue une réserve foncière importante pour un projet d'urbanisme.

Début 2020, le candidat Samama annonçait la constitution d'une commission extra-municipale immédiatement après les élections pour présenter un projet à la consultation en octobre 2020. En janvier 2021, ladite commission est créée, puis en septembre elle est dotée d'un règlement qui, notamment, en exclut les élus de l'opposition, et depuis... RIEN !

Nous sommes mi-2025, le terrain est toujours disponible, il coûte de l'argent en taxes foncières et en entretien et il ne se passe rien. Qu'en déduire si ce n'est que les annonces et la commission n'auraient été que de la gesticulation électorale ? À vous de juger !



Les Bains du Nau, de coûteuses études...

Par délibération en date du 17 juin 2024, le maire a fait voter un programme de reconstruction des Bains du Nau à l'identique pour la somme de 489 600 euros TTC, dont près de 60 000 euros de frais d'études.

Si retrouver une buvette, voire d'une restauration rapide sur la plage du Nau est une idée intéressante, s'entêter à reconstruire à l'identique l'ancien établissement aux frais de la commune est probablement la plus mauvaise solution qui soit. En effet, compte tenu des risques d'érosion et de submersion marine, il est plus que probable que l'autorisation d'un tel programme sera refusée, avec pour conséquence des frais d'études de 60 000 euros dépensés pour rien !

Il suffirait tout simplement de proposer la prestation à un délégataire qui prendrait à sa charge l'aménagement d'un établissement temporaire, solution adaptée qui se pratique dans de nombreuses communes.



Sécurité

Vidéosurveillance, faut-il que Le Pouliguen reste à la traîne ?

Lors du Conseil municipal du 3 février 2025, le maire a proposé une délibération pour acter le principe de l'installation d'un système de vidéosurveillance passif (qui ne sert que lors du déclenchement d'une enquête), excluant tout raccordement au Centre de surveillance intercommunal (CSI), partagé entre les communes de la baie. On notera que les trois communes de la baie sont en « zone police ».

Seul le raccordement des caméras à un centre de surveillance permet une supervision en temps réel par un opérateur qui, en cas de besoin, **peut alerter immédiatement les forces de l'ordre** et entraîner leur intervention.

Alors que Pornichet étudie son raccordement au CSI, Le Pouliguen pourrait être la seule commune de la baie non reliée au CSI et, de facto, invisible pour la police, au risque de transformer progressivement la commune en zone refuge pour la délinquance locale. Nous considérons que ce risque ne mérite pas d'être pris.

Les différents projets évoqués dans cette lettre représentent près de 13 millions d'euros ! À cela s'ajoute l'étude d'un Centre culturel situé entre le Westotel et la gare, projet non indispensable dont le coût est estimé à 3,4 millions d'euros (Rapport d'orientation budgétaire 2021).



Retrouvez l'ensemble de notre actualité et nos réactions sur notre page Ensemble pour le Pouliguen.

Nous restons mobilisés et à votre écoute.
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et si vous le souhaitez,
à nous rejoindre ensemblepourlepouliguen@gmail.com

Alain Doré - Christine Maitzner - Yves Le Leuch - Stéphanie Lussignol-Vouge - Bruno de Saint Salvy - Nicolas Pallier

